

EURE ET LOIR
Commune de VILLEMEUX SUR EURE



Maître d'ouvrage:

Commune de VILLEMEUX SUR EURE
35 Grande Rue
28210 VILLEMEUX SUR EURE

Travaux de voirie 2021
Rue Grande Rue - Place Helix - Impasse St Pierre

DCE

Lot - VRD	R.C	<i>Indice A</i>
	Règlement de Consultation	<i>Date : 23/03/2021</i>
	<i>Ordonnance 2015-899 du 12 juillet 2015 modifiée</i> <i>Décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié</i> Remise des offres avant le : Vendredi 16 Avril 2021 à 11h30	



Maître d'oeuvre:

AVR Conseil
19-21 Rue Thales de Millet
72000 LE MANS
Tél: 02 43 57 23 96
jm-roncier@avr-conseil.com

SOMMAIRE

1 - Pouvoir Adjudicateur

2 - Objet de la consultation

3 - Conditions générales de l'appel d'offres

3.1 - Remise des offres

3.2 - Décompositions des lots

3.3 - Durée du contrat - Délai d'exécution

3.4 - Modalités de financement et de paiement

3.5 - Variantes

3.6 - Forme juridique de l'attributaire

3.7 - Délai de validité des propositions

3.8 – Intervenant

4 - Dossier de consultation

4.1 - Contenu du dossier de consultation

4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

5 - Présentation des offres et candidatures

5.1 - Documents à produire

5.2 - Modalités d'envoi ou de remise des plis

6 - Jugement des propositions

7 - Renseignements complémentaires

1 - Pouvoir Adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est :

La Commune de VILLEMEUX SUR EURE

Représentée par M. RIGOURD, Maire de Villemeux sur Eure

35 Grande Rue - 28210 VILLEMEUX SUR EURE

Tél : 02.37.82.30.28

2 - Objet de la consultation

La consultation porte sur la réalisation de **travaux de voirie et d'aménagement d'un plateau rue Grande Rue, de la place Hélix et impasse St Pierre.**

L'exécution des travaux se fera à **VILLEMEUX SUR EURE** dans le département de **L'EURE ET LOIR**

La consultation est passée par Procédure adaptée selon l'article 42 Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics.

3 - Conditions générales de l'appel d'offres

3.1 - Remise des offres :

La date et heure limite de réception des offres par voie électronique avant le **Vendredi 16 Avril 2021 à 11h30.**

3.2 - Décompositions des lots :

Le marché sera fractionné en un seul lot tranche ferme :

- Lot : VRD

3.3 - Durée du contrat - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé à : **9 semaines hors délais de préparation de 2 semaines.**

4 semaines pour le plateau rue Grande rue.

4 semaines pour la place Hélix et l'impasse St Pierre.

1 semaine finition.

Le démarrage des travaux est prévu le **Mardi 01 Juin 2021.**

3.4 - Modalités de financement et de paiement

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique pour la tranche ferme.

Le paiement se fera sous un délai de 30 jours, par virement bancaire, à compter de la réception des factures ou demandes de paiement.

3.5 – Variantes

Les variantes sont autorisées.

3.6 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée, cependant le pouvoir adjudicateur encourage la réponse en cotraitance.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

3.7 - Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.8 – Intervenant

La maîtrise d'œuvre, le pilotage et la coordination du chantier seront assurés par :

AVR Conseil

19-21 Rue Thales de Millet – 72000 Le Mans

Représenté par : Monsieur Jean Maurice RONCIER

Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs : Sans Objet

Contrôle technique : Sans Objet

4 - Dossier de consultation

4.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP,
- La décomposition des prix global et forfaitaire,
- Les plans.

4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 40 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur www.amf28.org .

Les candidats pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique valide permettant une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique.

La reproduction des éléments du dossier de consultation chez un reprographe, sera à la charge du soumissionnaire.

4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

5 - Présentation des offres et candidatures

5.1 - Documents à produire

L'ensemble des documents sera rédigé en langue française.

L'unité monétaire sera l'Euro (€).

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature. Ces justificatifs ne sont plus obligatoires et sont remplacés par DUME (Document Unique de Marché Européen) mais sont encore tolérés.

- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement
- La décomposition de prix, DPGF dûment complété et signé
Toutes modifications de quantité ou précision devront être clairement mentionnées.
- Note méthodologique spécifique au chantier comportant :
 - * les moyens humains et matériels affectés au chantier
 - * les dispositions, phasage et plan de signalisation pour assurer la sécurité du chantier et des riverains
 - * la provenance des matériaux
 - * la politique écologique, économique et gestion de déchets proposée
- Un planning avec les délais d'exécution de chaque phase et **une date de début de travaux.**

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles 51 et 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5.2 - Modalités d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : www.amf28.org .

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CADES, PAdES. Elle n'est pas obligatoire au stade de la consultation mais pourra être demandée à l'entreprise retenue.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 51 à 54 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le jugement s'appuiera sur les critères suivants :

CRITERES				
Note méthodologique				
	Sous-critères	Pondération sous-critères	Note sous-critères de l'entreprise	
	Moyens humains et matériels destinés au chantier	20,0%		35%
	Dispositions, phasage et plan de signalisation pour assurer la sécurité du chantier et des riverains	60,0%		
	Provenance des matériaux	10,0%		
	Politique écologique, économique et gestions des déchets	10,0%		
	TOTAL sur	100,0%		
		donc Note sur	10,0	
Note prix	10 X prix de la meilleure offre / prix de l'offre	Note sur	10,0	50%
Note délais	Note sur le délai d'exécution et proposition planning	Note sur	10,0	15%

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

Conformément à l'article 60 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre en adéquation avec le cahier des charges et le budget de l'opération. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

1) Renseignements administratifs

Commune de VILLEMEUX SUR EURE
35 Grande Rue
28210 VILLEMEUX SUR EURE

Téléphone : 02.37.82.30.28 - Mme LEGAZ - Secrétaire Générale

Courriel : sg.mairie.villemeux@orange.fr

2) Renseignements techniques

AVR Conseil
19-21 rue Thalès de Milet
72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 57 23 96 / 09 67 00 23 96

Courriel : jm-roncier@avr-conseil.com